

276 P NP **DM88**

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

MÉMOIRE

PROJET DU PARC DU MASSIF DU SUD

Présenté par le CLD de la MRC de BELLECHASSE

**À LA COMMISSION DU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

19/01/2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
1. Parc éolien Massif du Sud - Projet d'avenir	3
1.1. Description sommaire du projet	3
1.2. Contexte d'appel d'offres.....	3
2. Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse	4
2.1 Rôle du CLD.....	4
2.2 Présentation de la MRC de Bellechasse.....	5
2.2.1 Milieu physique	5
2.2.2 Structure de l'activité économique dans le territoire de la MRC de Bellechasse..	6
3. L'intérêt du CLD Bellechasse au projet Massif du Sud	9
4. Commentaires	13

ANNEXE A - LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE B - CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE C - LES 20 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE D - RÉOLUTION DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE

INTRODUCTION

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques sur le projet d'aménagement du parc éolien Massif du Sud tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la demande du ministre du Développement durable.

Le mandat est de mesurer les répercussions de l'éventuel parc éolien sur les milieux physiques, biologiques et humains des municipalités touchées par ce projet.

Dans ce document, nous exposons la position du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse relativement au projet éolien qui pourrait s'implanter sur le territoire de Bellechasse-Etchemins.

1. Parc éolien Massif du Sud - Projet d'avenir

1.1. Description sommaire du projet

Le projet éolien Massif du Sud consiste en l'implantation de 75 éoliennes à l'intérieur du Parc régional du Massif du Sud. De ce nombre, 63 éoliennes seront situées sur le territoire de la MRC des Etchemins et 12 sur le territoire de la MRC de Bellechasse. Il s'agit d'un parc éolien d'une puissance nominale de 150 mégawatts, soit 2 mégawatts par éolienne.

Pour sa réalisation, le projet nécessitera la réfection et la construction de chemins d'accès, l'implantation d'un réseau de raccordement électrique (réseau collecteur), la mise en place d'un poste élévateur ainsi que le raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec Trans Énergie.

Le projet se réalisera plus précisément sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon dans la MRC de Bellechasse ainsi que les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire dans la MRC des Etchemins.

1.2. Contexte d'appel d'offres

Le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de Bellechasse-Etchemins, par l'entreprise Saint-Laurent Énergies, s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer l'industrie éolienne québécoise, une industrie qui est aujourd'hui en plein essor.

En 2005, Hydro-Québec lançait un deuxième appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne et en 2008, Hydro-Québec annonçait que le projet éolien Massif du Sud faisait partie des 15 projets retenus, étant même le plus compétitif des 66 projets soumis. Il faut noter que le projet Massif du Sud serait l'un des plus importants au Québec.

2. Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique, social et culturel du territoire de la MRC de Bellechasse. Dirigé par un conseil d'administration de 15 personnes (annexe A: liste des administrateurs) toutes plus représentatives les unes que les autres et issues des milieux municipal, des affaires, de l'économie sociale et de l'industrie récréotouristique, le CLD de la MRC de Bellechasse travaille quotidiennement à supporter les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise. Il importe de préciser que ce mandat lui est confié par la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, laquelle administre les sommes qui lui sont transmises par l'État à ce niveau et possède tous les pouvoirs qui lui sont donnés dans le cadre de la *Loi 34* concernant le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

2.1 Rôle du CLD

Parmi les différents rôles du CLD, il y a celui de voir à l'élaboration, sur une base quinquennale, d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) qui balise les grandes priorités du milieu. Nous retrouvons également les mandats suivants :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, le cas échéant, en partenariat avec d'autres intervenants, notamment du secteur privé ;
- Élaborer, en tenant compte des orientations et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Centre local d'emploi du territoire.

Axé sur le développement de l'économie et de l'emploi tout en se préoccupant des aspects sociaux, touristiques, ruraux, commerciaux, industriels et culturels du territoire, le CLD de Bellechasse contribue au développement du milieu sous toutes ses formes.

Il vise à favoriser le développement économique durable sur le territoire en :

- assurant la concertation de l'ensemble des intervenants économiques, sociaux, ruraux, touristiques, commerciaux et industriels du milieu ;
- favorisant l'expansion industrielle, commerciale et touristique du territoire ;
- favorisant le développement de projets structurants et de services à la collectivité ;
- appuyant l'ensemble des acteurs du développement économique, social, touristique, rural, industriel, commercial et culturel dans leurs projets ;
- faisant la promotion des atouts de la MRC de Bellechasse.

2.2 Présentation de la MRC de Bellechasse

2.2.1 Milieu physique

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse regroupe 20 municipalités et son territoire de 1 759 km² est borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la MRC Les Etchemins, au nord-ouest par la Ville de Lévis, à l'ouest par les MRC La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche et à l'est par la MRC de Montmagny. À l'annexe B, vous trouverez une carte géographique du territoire de la MRC de Bellechasse. La population totale de la MRC s'élève à un peu plus de 34 000 personnes et le tableau de l'annexe C présente la population de chacune des municipalités.

Le territoire se compose de trois grands ensembles en matière de relief, à savoir : la plaine des basses terres du Saint-Laurent au nord, le plateau appalachien au centre du territoire et le secteur des hautes collines au sud. La plaine, qui s'étend du fleuve aux contreforts des Appalaches, est constituée par une mince bande côtière qui s'amenuise d'ouest en est pour ne couvrir qu'une largeur ne dépassant pas 15 km à la limite est de la MRC. Le piémont, quant à lui, présente un relief plus ondulé et davantage vallonné du fait qu'il constitue une zone de transition entre la plaine et les hautes collines. Plus au sud, on retrouve des pentes et des dénivellations dont les plus hautes collines atteignent plus de 900 mètres (mont Saint-Magloire, Montagne du Midi).

Bien que la ressource en eau ne soit pas l'élément prédominant du territoire, il n'en demeure pas moins que le milieu est bien pourvu en la matière, puisqu'on y dénombre sept rivières le sillonnant: les rivières Boyer et des Mères au niveau de la plaine et les rivières Etchemin, du Sud, des Abénakis, Armagh et du Pin au niveau du plateau. Plusieurs petits ruisseaux, de même que des lacs, sont largement utilisés au profit des villégiateurs tout comme le fleuve Saint-Laurent.

La MRC de Bellechasse dispose d'un réseau routier efficace. La route panoramique le long du fleuve, soit la 132, et l'autoroute Jean-Lesage (20) la traversent dans sa partie nord. Les principaux axes routiers qui serpentent la région du nord au sud sont la route 277, qui longe la rivière Etchemin, la 279 au centre de la MRC et la 281 à l'est qui sont reliées entre elles par les routes est-ouest, 216 et 218, aux deux extrémités du territoire.

2.2.2 Structure de l'activité économique dans le territoire de la MRC de Bellechasse

Les entreprises

En 2006, on dénombrait, sur le territoire de la MRC de Bellechasse, un grand total de 2 739 entreprises, avec ou sans salariés déclarés. Ces entreprises étaient réparties de la façon suivante, en nombre et en pourcentage :

- . Le **secteur primaire** représente 872 (32 %) des entreprises (866 en agriculture et forêt et 6 au niveau des autres ressources).
- . Dans le **secteur secondaire**, on retrouve 391 (14 %) entreprises (176 au niveau de la fabrication et 215 dans la construction).
- . Finalement, le **secteur tertiaire** est représenté par 1 476 (54 %) entreprises (357 commerces et 1 119 services).

Ces entreprises nous apparaissent comme étant de très petite taille puisque seulement 6 % d'entre elles emploient plus de 10 personnes.

Les emplois occupés par les résidents de la MRC

Sur le plan des emplois occupés par la population active expérimentée de 15 ans et plus résidant dans la MRC de Bellechasse, soit 17 225 personnes, Statistique Canada répertorie, lors du recensement de 2006, les occupations suivantes, par secteur d'activité économique. Il faut préciser que ces emplois peuvent être occupés dans des entreprises pouvant être localisées dans la MRC ou ailleurs.

- . Le **secteur primaire** générait en 2006, 2 175 emplois, ce qui représente 13 % de la population active expérimentée de la MRC. Notons par ailleurs que, selon les données du MAPAQ (2004), le secteur agricole représente 953 fermes. Quant au couvert forestier de la MRC, il représente 60 % de l'ensemble du territoire et 94 % de cette superficie est exploitée par des petits propriétaires privés.
- . Le **secteur secondaire** (fabrication et construction) occupait 5 445 personnes en 2006, soit 32 % de la population active expérimentée de la MRC. Les manufacturiers emploient 4 430 personnes et le secteur de la construction 1 015 travailleurs, soit respectivement 26 % et 6 % de la population active.
- . Finalement, en 2006, le **secteur tertiaire** procurait de l'emploi à 56 % de la main-d'œuvre de la MRC, soit à 9 600 travailleurs. Ces emplois étaient répartis essentiellement au niveau des activités de commerce de gros et de détail (23 %), des services financiers et autres services commerciaux (28 %), de la santé et des services sociaux et de l'enseignement (24 %) et des autres services (25 %).

L'indice de développement global des municipalités de la MRC de Bellechasse

Notons, en terminant, que l'indice global de développement des municipalités de la MRC de Bellechasse, calculé à partir des données de 2006, permet de constater que 4 municipalités du territoire se retrouvent en zone développée (indice de 4,5 et plus), 14 municipalités en zone en développement (entre 4,4 et -3,4) et 2 en zone en restructuration (-3,5 et moins).

Il est important de noter que les municipalités de Saint-Philémon et de Notre-Dame-Auxiliatrice (NDA) de Buckland ont des indices de développement de -3,88 et -2,30 respectivement. D'ailleurs, ces deux municipalités sont parmi les trois municipalités ayant le plus faible indice de développement.

Autre fait intéressant à noter, le revenu moyen par ménage des municipalités de Saint-Philémon et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland se chiffre à 38 307 \$ et 39 482 \$, les deux seules de la MRC de Bellechasse à se situer en-dessous de 40 000 \$.

Rappelons que cet indice global permet de comparer, sur une base commune, l'ensemble des municipalités du Canada. Il est calculé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à partir de plusieurs données statistiques tirées du recensement (population, scolarité, emploi, revenu, etc.).

3. L'intérêt du CLD Bellechasse au projet Massif du Sud

Lors de l'aménagement du parc éolien

Le mandat du CLD étant de favoriser le développement de notre milieu, il va de soi que nous nous sentons concernés par la réalisation de ce projet de plus de 350 M \$. Tel que stipulé dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, un minimum de 60 % de la valeur totale du projet sera investi au Québec, soit environ 210 M \$. Selon les estimations du promoteur, les retombées pour les entreprises du territoire de Bellechasse-Etchemins pourraient se chiffrer à environ 80 M \$. L'activité générée durant la phase d'aménagement devrait permettre de créer ou maintenir environ 200 emplois directs.

Le CLD est d'avis que la création de ces 200 emplois, lors de la phase de construction, est un exemple éloquent de répercussions économiques locales. Ce chantier, bien que temporaire, entraînera des retombées fort importantes pour la communauté, car une bonne partie des travailleurs proviendra de la région. De plus, l'arrivée de nouveaux travailleurs implique donc la nécessité de combler leurs besoins en hébergement, restauration, transport, etc. Plusieurs entreprises du territoire sont ainsi susceptibles de tirer profit de la venue et de l'embauche de plusieurs travailleurs locaux.

Lors de la mise en opération du parc

Au moment de la phase exploitation, les promoteurs estiment qu'entre 8 et 10 emplois directs permanents seront créés et des dépenses d'entretien et d'exploitation sont estimées à 8 M \$ annuellement.

Puisque l'économie de cette partie de la MRC de Bellechasse repose peu sur le savoir, les technologies ou les secteurs de pointe, ces 8 à 10 emplois nécessitant une scolarité postsecondaire permettront de répondre bien modestement à une problématique d'exode des jeunes et d'attraction de nouveaux travailleurs dans la région.

Les impacts économiques pour le milieu

Les quatre municipalités de Bellechasse-Etchemins recevront une compensation volontaire annuelle de 5 000 \$ par éolienne de la part du promoteur.

De plus, le promoteur s'est engagé à verser, conjointement aux deux MRC, une compensation volontaire annuelle de 75 000 \$ pour le développement du Parc régional du Massif du Sud.

Enfin, les deux MRC recevront les revenus des baux de location de 31 éoliennes fixés à 10 000 \$ par année.

Avec la réalisation de ce projet, les municipalités et les MRC recevront le paiement de plus de 15 M \$ à titre de compensations fiscales pour les 20 prochaines années. Il nous apparaît important de souligner l'importance de cet apport dans les recettes annuelles totales des municipalités d'autant plus que celles-ci n'auront à assumer aucune dépense pour les percevoir.

En somme, il s'agit de revenus nets pour notre communauté qui permettront, nous osons croire, de contenir la croissance des charges municipales ou encore de supporter la mise en place ou le renouvellement d'infrastructures qui amélioreront d'autant la qualité de vie des citoyennes et citoyens du territoire.

Le CLD de Bellechasse désire également souligner la mise en place de bourses d'études d'une valeur totale de 25 000 \$ afin d'offrir la possibilité aux étudiants des municipalités concernées d'obtenir une formation adaptée pour le travail dans un parc éolien.

Un nouveau citoyen corporatif

De plus, il est permis de croire que l'arrivée d'un promoteur de cette envergure, au même titre que plusieurs sociétés déjà implantées sur notre territoire, aura des retombées sociales significatives. Sa présence pourrait être d'un apport tangible dans la réalisation de projets sociaux, culturels ou communautaires.

Une plus-value au potentiel d'attraction touristique

Le projet éolien se situera à l'intérieur du Parc régional du Massif du Sud qui constitue un produit touristique important pour le territoire de Bellechasse-Etchemins. Plusieurs activités peuvent s'y pratiquer soit la randonnée, le vélo, la raquette, le ski de fond, le ski alpin, l'équitation, etc.

Il faut comprendre que les activités de ski alpin et d'équitation, entre autres, sont exploitées par des entreprises privées.

La Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) est un organisme à but non lucratif qui, pour sa part, s'assure de la gestion des activités de randonnée à l'intérieur des sentiers pédestres, tout comme les activités reliées à l'interprétation de la faune et de la flore. La CADMS gère également ce qui touche à l'hébergement comme le camping rustique, les refuges, les yourtes et les tentes prospecteurs. La CADMS offre également des activités éducatives afin de faire découvrir la diversité et tout ce que le Parc régional possède comme attraits.

Depuis 2008, le CLD de Bellechasse affecte une partie du travail de son agente touristique à la coordination des activités de la CADMS, compte tenu des moyens financiers très limités de cette dernière.

Annuellement, les activités de la CADMS permettent d'accueillir entre 5 000 et 6 000 visiteurs.

Le parc éolien Massif du Sud pourra favoriser, selon nous, un achalandage touristique supplémentaire d'autant plus que la MRC de Bellechasse est située en périphérie de la région de Québec. Sans affirmer que le parc éolien pourrait jouer un rôle d'attrait majeur, il deviendra un élément de bonification de l'offre touristique puisqu'il y est prévu la construction d'un Centre d'interprétation sur l'énergie éolienne. Ce centre favorisera très certainement la visite de touristes et d'étudiants. Il nous importe de mentionner une étude menée dans la région gaspésienne où une bonne partie des visiteurs se sont exprimés en faveur des parcs éoliens.

Selon ce qu'il a été permis d'apprendre, très peu d'études quantitatives, publiées jusqu'à maintenant, permettent d'établir un lien empirique entre les retombées économiques nettes pour le tourisme et les parcs éoliens. Il est même mentionné que rien ne laisse supposer que les parcs éoliens pourraient avoir des conséquences économiques néfastes sur le tourisme.

Un appui à la diversification de notre économie

Un plan de diversification et de développement de la MRC de Bellechasse a été présenté au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en août 2010, après avoir été adopté par le Conseil des Maires.

Parmi les objectifs identifiés à l'intérieur de ce plan, il y a la création et la diversification d'entreprises innovantes sur le territoire de Bellechasse tout comme le développement du secteur touristique.

D'ailleurs, le Comité de diversification économique a autorisé, en septembre 2010, l'octroi d'une somme légèrement supérieure à 20 000 \$ pour effectuer une étude touristique sur le tourisme dans Bellechasse et son potentiel de développement. D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que le Parc régional du Massif du Sud constitue l'un des quatre pôles de développement autour duquel la stratégie doit se développer.

Comme le CLD est impliqué étroitement dans la mise en œuvre du plan de diversification et qu'il travaille à l'atteinte de ces objectifs, il ne peut qu'accueillir favorablement le projet de parc éolien Massif du Sud en raison de leurs rapports étroits avec le projet.

La réalisation du projet Massif du Sud représente un levier important en matière de développement économique. Outre ses effets directs et structurants pour notre économie et, en particulier, pour les entreprises du secteur de la construction et de services qui s'y rattachent, la réalisation de ce projet nous apparaît hautement stratégique en matière de consolidation et de diversification de l'économie.

4. Commentaires

Parc éolien Massif du Sud - Des conditions de réussite

Le projet éolien Massif du Sud a suscité plusieurs réactions et inquiétudes de la part de la communauté qui sont tout à fait légitimes.

Tous les projets éoliens qui ont vu le jour au cours des dernières années ont suscité des questionnements de la part des citoyens. Cela est tout à fait normal considérant que ce sont eux qui devront vivre en la présence de ces éoliennes pour les 20 prochaines années. Lorsque ces interrogations sont soulevées, nous pouvons alors connaître la bonne foi du promoteur. Dans le cas particulier du projet Massif du Sud, le promoteur l'a bien démontrée en effectuant un travail de consultation depuis 4 ans, soit bien avant les audiences du BAPE, laissant ainsi la possibilité de se concerter et de bien évaluer les impacts.

À titre d'exemple, le promoteur a su faire preuve de flexibilité en déplaçant des éoliennes et en réduisant le déboisement de 34 hectares à 11 hectares dans l'habitat de la grive de BicKnell. Plusieurs mesures ont ainsi été adoptées afin de rendre négligeable l'impact sur l'habitat de la grive de BicKnell. *(À titre purement indicatif et sans vouloir nous immiscer de l'impact du parc éolien sur l'avifaune, il nous faut mentionner une étude française de éolien-biodiversité /2009 qui précise que l'étude des impacts des parcs éoliens sur l'avifaune est encore pauvre. Très peu de suivis postconstruction ont été réalisés à date et la réponse de l'avifaune est conséquemment assez mal connue).*

Dans le cadre d'un processus de consultation comme celui du BAPE, les citoyens ayant des inquiétudes s'expriment beaucoup plus facilement. Ceux qui n'ont pas de grandes réserves à l'égard du projet en étude s'abstiennent presque toujours. En examinant le projet Massif du Sud, une très faible proportion de la population s'est exprimée. On peut ainsi affirmer que la communauté et les autorités locales accueillent bien le projet.

Mise en place du Comité de maximisation des retombées économiques

Le CLD croit à la pertinence de son initiative visant à créer le Comité de maximisation des retombées économiques. Cette façon de faire permettra de maintenir un dialogue entre les acteurs du milieu et le promoteur. Il est même perceptible que ce Comité pourra demeurer en place même après la mise en place du parc éolien. Il est plus que probable que les

activités de maintenance et d'exploitation généreront des besoins que le milieu sera à même de combler, soit par des entreprises existantes ou par la création de nouvelles entreprises sur le territoire.

D'ailleurs, le CLD de Bellechasse, en collaboration avec le promoteur et les autres acteurs du développement économique, entend initier une démarche qui permettra d'informer les entrepreneurs de la région afin de créer un maillage entre les entreprises de services et le promoteur pour arrimer l'offre et la demande et ainsi maximiser les retombées dans ce secteur d'activité.

Sous-traitance locale dans les appels d'offres

Il faut mentionner qu'une convention a été signée le 23 avril 2010 entre les MRC des Etchemins et Bellechasse et le promoteur. À l'intérieur de cette entente, le promoteur accepte de mettre en place un Comité de liaison pendant les phases de développement et de construction, lequel se réunira un minimum de quatre fois par année, après l'obtention du décret. Cette même convention précise certains éléments relativement à la main-d'oeuvre ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs locaux.

Pour cette raison, la mise en place d'un Comité de maximisation est fort appropriée puisqu'il permettra d'appuyer le Comité de liaison qui devra s'assurer du respect de cette convention signée en avril 2010.

Communication, formation et réseautage

Afin de développer un savoir-faire parmi les entrepreneurs de la MRC et les outiller pour qu'ils puissent répondre aux besoins des promoteurs, des séances de formation et d'information et d'échanges devront être organisées pour eux.

Bien que le CLD joue déjà ce rôle sur le territoire, il entend bien agir activement pour bien positionner l'industrie éolienne parmi les champs d'intervention des entrepreneurs locaux.

Élément de consolidation du tourisme et de l'économie

Comme il a été mentionné précédemment, le CLD de Bellechasse assume la coordination des activités de la CADMS depuis 2008 mais il est déjà connu que ce soutien n'est que temporaire et prendra fin dans un avenir rapproché.

Il est clair que les fonds versés par le promoteur aux deux MRC pour la gestion et le développement du Parc régional du Massif du Sud sauront assurer la pérennité de ce Parc en tant qu'attrait et moteur de développement touristique de Bellechasse. Il va sans dire que la réalisation du parc éolien est nécessaire au maintien de l'activité touristique qui est vitale pour l'économie de cette partie sud du territoire de Bellechasse.

Enfin, ce projet éolien s'inscrit conformément dans les orientations et objectifs identifiés dans le PALÉE 2008-2012 du CLD de Bellechasse, entre autres, pour les secteurs suivants :

Secteur tourisme	Orientation 2.1
Secteur municipal	Orientation 4.1
Secteur forestier	Orientation 6.1

Élément d'un nouvel axe de développement

Le CLD de Bellechasse est d'avis que l'implantation du parc éolien Massif du Sud aura un effet structurant sur le territoire de la MRC. Le projet de parc éolien représente un élément-clé dans le développement d'un nouveau créneau économique de la région.

La réalisation d'un projet avec cette ampleur est certainement le moyen de relancer l'avenir de cette partie de Bellechasse, alors que celle-ci connaît un déclin constant comme il a été indiqué précédemment selon les indices de développement négatif. Ce projet éolien est l'un des plus importants au Québec et il a le mérite de positionner le territoire sur l'axe de l'énergie renouvelable. Cette solution porteuse tournée vers l'avenir a le mérite de susciter l'espoir sur un territoire qui en a grandement besoin pour affronter les défis du futur et c'est la raison pour laquelle nous pouvons dire que le parc éolien Massif du Sud est un projet d'avenir.

A N N E X E A

**LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD
DE LA MRC DE BELLECHASSE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS
DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE**

POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NOM DU REPRÉSENTANT
Membres votants	
Secteur Affaires	M. Daniel Paré
Secteur Affaires	M. Stéphane Côté Secrétaire trésorier
Secteur agro-forestier	M. Jean-Marie Laliberté
Secteur Économie sociale	Mme Guylaine Aubin
Secteur municipal A	M. Yvon Bruneau, maire de Saint-Henri
Secteur municipal B	M. Fernand Fortier, maire de Sainte-Claire Président
Secteur municipal C	Mme Suzanne Côté, mairesse de Saint-Michel
Secteur municipal D	M. Clément Vallières, maire de Saint-Nérée Vice-président
Secteur municipal E	M. Martin J. Côté, maire de Saint Lazare
Secteur Récréotourisme	Mme Nathalie McIsaac
Membres non votants	
Membre d'office, sans droit de vote	Mme Liette Veilleux MDEIE
Membre d'office, sans droit de vote	M. Alain Vallières Directeur général CLD
Membre d'office, sans droit de vote	M. Yvan Nadeau Directeur CLE
Membre d'office, sans droit de vote	M. Clément Fillion Directeur général de la MRC
Membre d'office, sans droit de vote	Mme Dominique Vien Députée de Bellechasse à l'Assemblée nationale

ANNEXE B

**CARTE GÉOGRAPHIQUE
DE LA MRC DE BELLECHASSE**

PARC ÉOLIEN MASSIF DU SUD



A N N E X E C

**LES 20 MUNICIPALITÉS
DE LA MRC DE BELLECHASSE**

MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BELLECHASSE

Municipalité	Population
	2009
Municipalité d'Armagh	1 588 habitants
Municipalité de Beaumont	2 249 habitants
Municipalité de Honfleur	789 habitants
Municipalité de La Durantaye	726 habitants
Municipalité de Buckland	824 habitants
Municipalité de Saint-Anselme	3 284 habitants
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	2 217 habitants
Municipalité de Sainte-Claire	3 152 habitants
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	2 075 habitants
Municipalité de Saint-Gervais	1 975 habitants
Municipalité de Saint-Henri	4 540 habitants
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	1 191 habitants
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon	1 213 habitants
Municipalité de Saint-Malachie	1 418 habitants
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	1 736 habitants
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester	396 habitants
Municipalité de Saint-Nérée	769 habitants
Municipalité de Saint-Philémon	759 habitants
Municipalité de Saint-Raphaël	2 368 habitants
Municipalité de Saint-Vallier	1 032 habitants
BELLECHASSE	34 301 habitants

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions (décret) - 2010

A N N E X E D

**RÉSOLUTION
DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE**



COPIE DE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE INC. À SA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE JEUDI, LE 4 NOVEMBRE 2010 AU RESTAURANT LES PIGNONS À COMPTER DE 7 H 30 ET À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM

Objet: Projet parc éolien

Considérant l'esprit de partenariat favorable avec le milieu ;

Considérant le potentiel de sous-traitance en construction qu'engendrerait la venue cet important projet de parc éolien ;

Considérant les investissements possibles et la création d'emplois sans compter toutes les retombées économiques directes et indirectes à moyen et long termes ainsi que les compensations et redevances annuelles individuelles et collectives ;

Considérant que le projet Massif du Sud a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres ;

Considérant que le projet Massif du Sud permet d'atteindre un objectif de diversification avec la mise en place d'une entreprise éolienne sur le territoire ;

Considérant qu'il y aura 200 emplois créés ou maintenus durant la phase d'aménagement et qu'environ 10 emplois permanents seront créés durant la phase d'exploitation du parc ;

Considérant le coût global du projet estimé à 350 M \$;

Considérant qu'un minimum de 60 %, soit environ 210 M \$ de la valeur totale du projet, sera investi au Québec et que le promoteur, Saint-Laurent énergies, entend mettre en place un comité de liaison afin de faciliter les communications entre l'initiateur et les acteurs du milieu dont le CLD de Bellechasse ;

Considérant qu'une fois les travaux d'aménagement complétés, l'exploitation et l'entretien du parc éolien engendreront des dépenses estimées à 8 M \$ annuellement ;

Considérant que 325 000 \$ seront versés annuellement aux MRC pour contribuer directement au développement du Parc régional du Massif du Sud ;

Il est proposé par M. Daniel Paré et secondé par M. Jean-Marie Laliberté et résolu à l'unanimité de :

Favoriser la mise en place du projet éolien du Massif du Sud tout en considérant que le rapport du BAPE soit favorable.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Lazare
ce 4 novembre 2010

Alain Vallières, secrétaire d'assemblée
et directeur général CLD

CLD de la MRC de Bellechasse
100, Monseigneur Riquelmeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 1J0
Tél. : 418 883-2745
Télex. : 418 883-2555

